

LES DÉMARCHES POUR INSCRIRE MON ENFANT A L'ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

> Quand et où dois-je inscrire mon enfant ?

Les inscriptions scolaires se font de préférence entre le **25 mars et le 26 avril 2024**, à la mairie de Volnay. Après l'**inscription en mairie** (03 80 21 62 52), il faut procéder à l'**admission** auprès des écoles.

maternelle à Volnay : 03 80 21 61 76

ec-mat-volnay-21@ac-dijon.fr

élémentaire à Monthelie: 03 80 21 67 66

ec-el-monthelie-21@ac-dijon.fr

> Quel âge doit avoir mon enfant ?

Instruction obligatoire dès 3 ans.

Inscription en **Petite Section** de maternelle : pour les enfants âgés d'**au moins 3 ans au 31 décembre 2024 (donc nés en 2021)**.

Il est possible de commencer le cycle maternelle en **Toute Petite Section** si l'enfant est âgé d'**au moins 2 ans au 31 décembre 2024 (donc né en 2022)**. Dans ce cas, votre enfant peut faire sa rentrée au cours de l'année scolaire 2024-2025.

> Pièces à fournir

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pour les arrivées en cours d'année, les inscriptions peuvent s'effectuer en dehors des dates prévues.

> Transport, garde et restauration périscolaires.

Les services périscolaires et le transport scolaire sont assurés par la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud : www.beaunecoteetsud.com

La garderie et le restaurant scolaire se situent à Volnay.

Si votre enfant est scolarisé en Toute Petite Section, il faudra contacter la communauté d'agglomération afin de connaître les possibilités d'accueil pour votre enfant.

Mairie de Volnay.

mairie.volnay21@wanadoo.fr